

## **TRANSPORT SCOLAIRE** **PETIT ET GRAND TOUR**

A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017, le Conseil Régional prendra la compétence transport scolaire. Des frais de gestion seront appliqués au syndicat à raison de 25 € par élève transporté, pour le « petit » et le « grand » tour.

Par délibération 2017/07 – N° 151, le Comité syndical a décidé de demander une participation des familles d'un montant de **25 € par enfant et par année scolaire pour le transport du petit et du grand tour.**

**Le chèque d'un montant de 25 €** devra être déposé à la mairie de Saint Luperce **avant le 08 septembre 2017** ; passé ce délai, la carte de transport (obligatoire pour monter dans le bus) ne sera plus délivrée.

La participation pour le financement de l'accompagnatrice du grand circuit ne sera plus demandée.